



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'égalité filles-garçons dans les programmes d'enseignement

L'égalité filles-garçons est un principe fondamental de la République inscrit dans le Code de l'éducation. C'est également un axe fondamental du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Priorité nationale dans le cadre de politiques publiques, elle est mise en œuvre à tous les niveaux de la scolarité dans une approche qui engage l'ensemble des matières enseignées et activités vécues.

L'égalité filles-garçons peut être abordée de manière explicite comme objet d'enseignement (en éducation morale et civique, en histoire, en EPS notamment). Elle sous-tend également l'approche de tous les enseignements pour développer les compétences psychosociales et comportementales des élèves, leurs savoir-être dans le cadre du développement des futurs citoyens.

Sommaire

Égalité filles-garçons dans les programmes du premier degré	3
La question de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes traverse l'intégralité des programmes d'EMC, du cycle 2 au cycle 3.	3
Dans le domaine « Questionner le monde »	4
Enseignements artistiques.....	5
Éducation physique et sportive.....	5
Égalité filles-garçons dans les programmes du second degré	7
Dans les programmes de français	7
Dans les programmes de mathématiques et physique-chimie.....	7
Dans les programmes de sciences et technologie	8
Dans les programmes de sciences économiques et sociales	9
Dans les programmes de la série STMG	9
Dans le programme de droit et grands enjeux du monde contemporain	10
Dans les programmes d'éducation physique et sportive	10
Dans les programmes d'histoire-géographie et d'EMC.....	11
Dans les programmes de langues vivantes.....	12
Dans les programmes de philosophie	13
Actions éducatives et concours en lien avec la thématique de l'égalité filles-garçons	14
Premier et second degrés.....	14
Premier degré, Cycle 2.....	15
Second degré.....	16
Les parcours éducatifs	17

Égalité filles-garçons dans les programmes du premier degré

Dans le [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#), le domaine 3, la formation de la personne et du citoyen, fait explicitement appel « à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ».

Les [programmes](#) de l'école maternelle apporte les précisions suivantes s'agissant de l'égalité filles-garçons : « une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble », une école qui « construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons ». À travers les situations concrètes de la vie de la classe, « une première sensibilité aux expériences morales (sentiment d'empathie, expression du juste et de l'injuste, **questionnement des stéréotypes...**) se construit ».

Les programmes de [cycle 2](#) et de [cycle 3](#) placent l'acquisition du « **Respecter autrui** » parmi les quatre savoirs fondamentaux, en plus du lire, écrire et compter.

À l'école, maternelle et élémentaire, si l'apprentissage de la lutte contre les discriminations et celui de l'égalité de droit et de traitement des filles et des garçons, des femmes et des hommes, s'inscrivent dans la thématique plus large de la formation de la personne et du citoyen, il n'en reste pas moins abordé au travers du prisme des différents domaines d'apprentissage.

À l'**école maternelle plus spécifiquement**, « le jeu favorise la richesse des expériences vécues par les enfants dans l'ensemble des classes de l'école maternelle et alimente **tous les domaines d'apprentissages**. Il permet aux enfants d'exercer leur autonomie, d'agir sur le réel, de construire des fictions et de développer leur imaginaire, d'exercer des conduites motrices, **d'expérimenter des règles et des rôles sociaux variés** ». C'est donc également à travers l'utilisation des espaces dédiés aux jeux d'imitation et à la mise en place de jeux de rôle que l'on développera, chez le jeune enfant, ses capacités de compréhension et d'empathie à l'égard des autres ainsi qu'un regard non stéréotypé et genré sur la répartition des rôles et des activités femmes-hommes, filles-garçons.

Domaine de la langue orale et écrite, comme dans celui des langues vivantes, tout au long des trois cycles, la lecture d'albums et d'œuvres de littérature jeunesse en général permet d'aborder la question du genre. La rencontre organisée avec des ouvrages pertinemment choisis par l'enseignant conduit les élèves à une véritable lecture littéraire, permet un travail sur le sens, l'interprétation et la mise en débat des textes. L'analyse d'images, d'affiches ou de discours publicitaires est également l'occasion de sensibiliser les élèves à cette problématique de l'égalité femmes-hommes, filles-garçons. Les échanges entre pairs qui émergent dans ces situations d'apprentissage de la langue mettent en lumière les principes de l'égalité et permettent d'engager chacun dans le refus d'une discrimination sexuée. Au **cycle 3**, « les entrées du programme de culture littéraire et artistique permettent des croisements privilégiés avec les programmes d'histoire, d'histoire des arts et d'enseignement moral et civique ».

Dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC)

La question de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes traverse l'intégralité des programmes d'EMC, du cycle 2 au cycle 3.

- L'égalité filles-garçons et femmes-hommes est présentée dès les premiers cycles comme un droit fondamental et garant des valeurs de la République.

- Au cycle 2, la thématique « Acquérir et partager les valeurs de la République » met en avant comme un fondement des cadres d'une société démocratie l'égalité de droits entre les hommes et les femmes. Au cycle 3, l'égalité entre les filles et les garçons est présentée comme une valeur fondamentale de la République et de l'Union européenne, autour de la notion d'égalité en droit. Le programme demande de s'appuyer sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- L'égalité filles-garçons et femmes-hommes est donc au cœur de la question de la construction de l'égalité, du rapport à la différence.
 - Dès le cycle 2, dans la thématique « Respecter autrui », elle est présentée comme une base indispensable, par l'acceptation des différences, la distinction entre différence et inégalité au cycle 3, en lien avec la déconstruction des stéréotypes et préjugés. Au cycle 4, les notions de discrimination et de dignité humaine sont introduites pour montrer comment la discrimination sexiste nie cette dignité.
 - L'égalité femmes-hommes est présentée également comme une évolution, résultat de luttes en lien avec la construction de la république et de la démocratie : la thématique « Acquérir et partager les valeurs de la République » la met en lien dès le cycle 2 avec les grandes déclarations et textes de loi ; cela permet de contextualiser la question (« conquête du droit de vote, évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde » en cycle 4), et notamment l'idée que les droits des femmes sont le résultat d'une construction sur la durée et non terminée, en lien avec la construction de la notion de discrimination, en lien avec les problèmes de harcèlement, de violences.

Dans le domaine « Questionner le monde »

Au cycle 2 le **domaine Questionner le monde** propose plusieurs entrées permettant de faire référence à l'égalité homme/femme et de lutter contre les stéréotypes de genres.

- **Questionner le monde du vivant, de la matière et des objets**
 - « Comprendre la fonction et le fonctionnement d'objets fabriqués » propose, à travers l'identification « des activités de la vie quotidienne ou professionnelle faisant appel à des outils et objets techniques » de « découvrir une certaine diversité de métiers courants en interrogeant « des hommes et des femmes au travail sur les techniques, outils et machines utilisés ». Dans l'objectif « Réaliser quelques objets et circuits électriques simples, en respectant des règles élémentaires de sécurité », les exemples proposés de « réaliser une maquette de maison de poupée, un treuil, un quizz simple » peuvent être l'occasion de sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre.
- **Questionner le temps**
 - Un des attendus de CE2 est de faire découvrir aux élèves en les comparant « les modes de vie de quelques personnages, grands et petits, femmes et hommes (une paysanne, un artisan, une ouvrière, un soldat, un écrivain, une savante, un musicien, une puissante...) ». Le professeur trouve ici un point d'accroche pour traiter de la problématique de l'égalité homme/femme.
 - Étudier « l'évolution des sociétés à travers des modes de vie (alimentation, habitat, vêtements, outils, guerre, déplacements, etc.) et des techniques à diverses époques », ainsi que « quelques modes de vie des hommes et des femmes [...] à travers le temps historique » permet de faire observer aux élèves l'évolution de la société en faveur de l'égalité homme/femme. « Repérer des périodes de l'histoire du monde occidental et de la France en particulier, quelques grandes dates et personnages clés » permet de mettre un focus sur des femmes qui, au même titre que des hommes, ont joué un rôle important

dans l'histoire.

Dans les programmes d'histoire au cycle 3

Au CM1, les thèmes 2 « Le temps des rois », 3 « Le temps de la Révolution et de l'Empire » puis au CM2 les thèmes 1 « Le temps de la république », 2 « L'âge industriel en France » et 3 « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne » permettent tous, à partir de quelques exemples accessibles, d'éclairer le rôle joué par les hommes et les femmes durant ces périodes, dans la conquête des libertés et des droits (droit de vote, droits des femmes...) qui sont toujours questionnés, y compris dans le domaine de l'égalité homme/femme.

Dans les programmes de langues vivantes étrangères (LVE)

Dès l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique « par les activités ludiques et réflexives qu'il mobilise [...] contribue à l'ensemble des objectifs de l'école maternelle », dont fait partie la sensibilisation à l'égalité fille-garçon.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture offre dans le domaine « Les représentations du monde et l'activité humaine » une entrée particulièrement riche, qui permet aux élèves de commencer, **dès les cycles 2 et 3**, à observer et à aborder les faits culturels et à **développer leur sensibilité à la différence et à la diversité culturelle**.

Dans le cadre de la préparation à **l'exercice d'une citoyenneté ouverte à la diversité culturelle**, les programmes du cycle 3 visent (notamment) les grands objectifs suivants :

- Mettre en relation la classe et le monde hors de la classe, en développant des méthodes d'observation pour comprendre les points de vue et les visions différentes du monde : modes de vie, traditions et histoire, expressions artistiques, présence des langues dans l'environnement proche et dans les parcours familiaux.
- Se décentrer pour apprendre sur soi et les autres, prendre de la distance par rapport à ses propres références, **dépasser les stéréotypes**.

Enseignements artistiques

À l'école maternelle, dans le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques », les échanges sur les différentes représentations d'un même objet enrichissent les pratiques et aident à dépasser les stéréotypes.

Au cycle 2, dans le cadre de croisements entre enseignements, « l'enseignement des arts plastiques est particulièrement convoqué pour développer l'expérimentation, la mise en œuvre de projets, **l'ouverture à l'altérité** et la sensibilité aux questions de l'art ».

Enfin, « tout au long du cycle 3, l'histoire des arts contribue à créer du lien entre les autres enseignements et met en valeur leur dimension culturelle ».

Éducation physique et sportive

À l'école maternelle, la question de l'égalité filles-garçons est prégnante dans le domaine 2 « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ».

« La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la **construction de l'égalité entre filles et garçons** ».

À l'école élémentaire, « tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. [...] L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, **filles et garçons ensemble et à égalité**, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles ».

Au cycle 2, « Par des pratiques physiques individuelles et collectives, ils accèdent à des **valeurs morales** et **sociales** (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

En articulation avec **l'enseignement moral et civique**, les activités de cet enseignement créent les conditions d'apprentissage de comportements citoyens pour organiser un groupe, respecter les règles et autrui, accepter l'autre avec ses différences [...], pour respecter les autres, refuser les discriminations [...] ».

Égalité filles-garçons dans les programmes du second degré

Dans les programmes de français

Les programmes de français (cycle 4, LGT ou LP) ne font pas explicitement mention d'un travail à mener en faveur de l'égalité femmes-hommes. Toutefois, il est possible de sensibiliser les élèves aux questions d'égalité filles-garçons par le choix des œuvres ou groupements de textes étudiés en classe ou donnés à lire de manière cursive. Dans les programmes des différents cycles, certaines entrées (par exemple « Héros/héroïnes et héroïsmes » au cycle 4) ou objets d'études (La littérature d'idées et la presse du XIX^e siècle au XXI^e siècle) permettent d'engager une réflexion sur la place des femmes dans la littérature ou dans la société. En outre, d'autres objets d'étude comme « La poésie du Moyen Âge au XVIII^e siècle » en classe de seconde GT sont l'occasion pour les professeurs de choisir des auteurs féminins autant que masculins (pour plus de précisions, voir le tableau en annexe). Le programme national de première offre également la possibilité aux professeurs de faire découvrir des œuvres d'auteurs. Par exemple, pour l'objet d'étude « Le roman et le récit du Moyen Âge au XXI^e siècle », le programme en vigueur jusqu'à la session 2023 retient trois femmes : Madame de Lafayette, Marguerite Yourcenar et Nathalie Sarraute, selon la voie. À compter de la rentrée 2021, l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle » permettra d'étudier *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges.

Dans les programmes de mathématiques et physique-chimie

Mathématiques en classes de première et terminale de la voie technologique

Ces programmes précisent en page 3 que « le professeur veille à montrer que les mathématiques sont vivantes et en perpétuelle évolution, qu'elles s'inscrivent dans un cadre historique, mais aussi dans la société actuelle. Il s'agit par exemple :

- d'insérer des éléments d'histoire des mathématiques, des sciences et des techniques, en classe de mathématiques ;
- de présenter des faits d'actualité liés aux mathématiques (médaille Fields, évocation de mathématiciennes et mathématiciens contemporains, présentation vulgarisée de découvertes importantes...) ;
- de faire connaître des métiers et des études supérieures où les mathématiques sont utilisées, en veillant à déconstruire les stéréotypes de genre. »

Un des objectifs est « de développer chez chaque élève des attitudes positives à l'égard des mathématiques et sa capacité à résoudre des problèmes stimulants ». De manière à inciter les élèves « à s'engager dans une recherche mathématique, individuellement ou en équipe, et à développer sa confiance en lui ».

Physique-chimie en classe de seconde générale et technologique

Ce programme indique, en page 3, qu'il est recommandé « dès qu'elle est possible, une mise en perspective des savoirs avec l'histoire des sciences et l'actualité scientifique. » Cela permet d'interroger la dimension sociale et culturelle de la construction du savoir scientifique, en particulier la place des femmes dans l'histoire des sciences. Cette contextualisation permet également de promouvoir les sciences auprès des filles.

Dans les programmes de sciences et technologie

Programmes de la voie professionnelle

Prévention santé environnement (PSE)

En CAP et baccalauréat professionnel, cet enseignement vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention au sein de leur environnement, en particulier professionnel, en développant chez les élèves des compétences sociales et civiques permettant de s'insérer dans la société, dans le respect de soi et des autres.

Dans le programme de terminale en baccalauréat professionnel, le module C12 « L'égalité de traitement au travail » sensibilise l'élève aux différentes dimensions de l'égalité au travail, tels que l'emploi des jeunes, l'emploi des personnes en situation de handicap et l'égalité femmes-hommes. Il permet également de préciser le cadre réglementaire en milieu professionnel et d'identifier les personnes à contacter en cas de discrimination.

Programmes de la voie générale

Enseignement scientifique, enseignement commun

Dans le programme de classe de terminale, quelques principes pédagogiques généraux méritent d'être pris en compte pour atteindre les objectifs fixés notamment : « Une place importante pour l'histoire raisonnée des sciences ». Cela permet d'interroger la dimension sociale et culturelle de la construction du savoir scientifique, en particulier la place des femmes dans l'histoire des sciences.

Tout au long de la scolarité

Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

L'égalité filles-garçons se traduit souvent par un traitement dans le cadre de dispositifs hors enseignement disciplinaire auxquels contribuent souvent, très activement, les professeurs de sciences de la vie et de la Terre : projets du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), accompagnement personnalisé, éducation à la sexualité. Les enjeux de cette dernière sont nombreux : accès à l'IVG et à la contraception, prévention des grossesses à l'adolescence, prise en compte du désir et du plaisir des jeunes femmes, stigmatisation de la « réputation », lutte contre et prévention des inégalités et violences sexistes au sein d'un groupe ou au sein du couple, question du consentement, compréhension et prévention de l'instrumentalisation des codes culturels et religieux justifiant l'inégalité filles-garçons, lutte contre l'« invisibilisation » et l'intolérance vis-à-vis de l'homosexualité. L'objectif ici est donc de faire évoluer les représentations des jeunes et les stéréotypes qui influent les comportements cités précédemment.

Tout au long de la scolarité, les programmes de SVT sont structurés en trois thématiques permettant d'acquérir, en particulier, des savoirs relatifs à la culture scientifique et à la formation de la personne et du citoyen.

Le thème des programmes de SVT « Corps humain et santé » offre des opportunités évidentes en abordant des questions physiologiques ou biologiques sujettes à des débats sociétaux récurrents relatifs aux rapports de sexe et peut faire l'objet d'une attention particulière. Par exemple, la physiologie de l'effort en lien avec la question des performances sportives différenciées, l'alimentation en lien avec les évolutions corporelles et l'activité cérébrale souvent liée à des aptitudes vues, à tort, comme sexuées.

Cependant, les opportunités ouvertes par les contenus figurant dans les programmes restent bien souvent implicites, relevant des connaissances des professeurs.

Les démarches didactiques et pédagogiques mises en œuvre influent également sur la façon d'aborder l'égalité filles-garçons. En effet, comprendre la construction sociale de la différenciation filles-garçons et contribuer plus largement à favoriser l'égalité exigent des pratiques didactiques et pédagogiques permettant de fonder l'acquisition de connaissances et de compétences en situation de confrontation des représentations et des modèles culturels de chaque élève, dans une recherche raisonnée d'explications.

Cette mise à distance progressive de l'élève par rapport à ses représentations, cette « désaffiliation » d'un contexte culturel familial ou communautaire, permettent alors d'ébranler quelques préjugés.

Ainsi, fonder son enseignement sur la problématique pédagogique de l'égalité filles-garçons et des questions vives qui s'y réfèrent est une manière d'établir les savoirs disciplinaires biologiques, des compétences psychosociales et des valeurs relatives à la citoyenneté, dont celle d'égalité.

Dans les programmes de sciences économiques et sociales

Enseignement commun en classe de seconde générale et technologique

La question de l'égalité filles-garçons est présente dans les programmes de SES dès la seconde avec comme objectifs d'apprentissage l'identification de processus de socialisation, en fonction du genre notamment, et l'étude des niveaux de salaire qui peuvent varier selon le sexe malgré un niveau de diplôme égal.

Enseignement de spécialité dans le cycle terminal de la voie générale

En classe de première, le questionnement sur la socialisation permet d'aborder le sujet de la socialisation genrée. Les violences sexuelles faites aux femmes peuvent être traitées dans le cadre du questionnement sur les processus sociaux qui contribuent à la déviance.

En classe terminale, dans le chapitre « comment est structurée la société française actuelle ? », la dimension du genre est présentée comme un facteur de structuration de l'espace social. Le second objectif d'apprentissage de ce chapitre permet d'évoquer, dans l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le thème de la féminisation des emplois. Enfin, les débats autour de la question de la pertinence des classes sociales pour rendre compte de la structuration de la société française convoquent la question de l'articulation possible avec d'autres dimensions, dont celle de la prégnance des rapports sociaux de genre ; celle de l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société met en avant la multiplicité des facteurs d'inégalités de réussite scolaire, dont la socialisation selon le genre, dans la construction des trajectoires individuelles de formation ; la question sur les facteurs de mobilité sociale interroge sur les spécificités de cette mobilité sociale des hommes et celles des femmes ; le sous-emploi des femmes est analysé dans la question sur les mutations du travail et de l'emploi ; le moindre engagement politique, a priori, des femmes est étudié dans le questionnement sur les motivations de l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ; enfin, dans le questionnement sur des inégalités compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale, le caractère multiforme et cumulatif des inégalités économiques et sociales (dont le genre) est étudié ainsi que l'action des pouvoirs publics, notamment en termes de mesures de lutte contre les discriminations (lois sur la parité par exemple).

Dans les programmes de la série STMG

Programme de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG

Enseignement de spécialité

La question de l'égalité filles-garçons est présente dans le programme de management, sciences de

gestion et numérique de terminale STMG, particulièrement dans le thème 3 confrontant les différentes organisations des entreprises aux questions de société : la lutte contre les discriminations dans les relations de travail et l'égalité homme/femme notamment sont étudiées ici.

Dans le programme de droit et grands enjeux du monde contemporain

Enseignement optionnel de terminale générale

L'égalité filles-garçons est interrogée dans les programmes de DGEMC dans la partie consacrée à l'égalité et la lutte contre les discriminations : dans le questionnement « Quelle importance de l'égalité en droit français ? », l'exigence d'égalité dans la République française est étudiée en mettant en avant l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans les programmes d'éducation physique et sportive

Programme d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique

Le programme d'EPS pose le principe de l'égalité filles-garçons au travers d'une offre d'enseignement permettant à tous d'avoir l'occasion d'une pratique « Respectueuse des différences de potentiels, de ressources, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués [...] ».

Au travers de ses objectifs généraux, l'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève d'exercer sa responsabilité individuelle au sein d'un collectif et de construire des comportements sociaux, en particulier le respect des autres « quelles que soient leurs différences ».

« Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales. »

Ces attitudes permettent à l'élève de « s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, collectives...), sur la base de valeurs morales et civiques ». Afin de prendre en compte l'hétérogénéité des publics, L'EPS s'attache à « différencier les conditions d'enseignement » pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs.

Le paragraphe touchant aux associations sportives précise que « diverses modalités de pratique doivent être proposées [...] afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire ». Il y est également question de la valorisation des « compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive [...] dans les bulletins scolaires [...] ».

Le programme précise que « le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir) ».

Enfin, « le parcours de formation proposé à l'élève [...] tient compte des aspirations et des besoins du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière ».

Programme d'enseignement optionnel et de spécialité d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique

Dans le **programme de spécialité** d'éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS), en classe terminale, la thématique « La pratique physique dans le monde contemporain » propose un questionnement sur la place des femmes dans le sport. Les objectifs d'apprentissage associés à cette

thématique sont les suivants : « Comprendre pourquoi les femmes sont moins nombreuses à pratiquer le sport et sont moins présentes dans les instances dirigeantes que les hommes.

Connaître quelques plans d'action mis en place par l'État et le mouvement sportif pour développer la place des femmes dans le sport, et être capable d'illustrer les éléments principaux de ces plans. »

Un des objectifs de l'enseignement optionnel d'EPS est de « faire comprendre que les APSA [*activités physiques, sportives et artistiques*] s'inscrivent dans des problématiques de société ».

L'organisation de **l'enseignement optionnel** d'EPS aux différentes années de la scolarité du lycéen fait obligation de proposer 13 thèmes d'études aux élèves dont l' « activité physique, sportive, artistique et **égalité entre les femmes et les hommes** ».

Programme d'EPS de la voie professionnelle

Le préambule du programme indique que l'EPS « facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques. [...] [L'EPS] propose différentes formes scolaires d'Activités physiques, sportives, artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir. Elle contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux ».

Dans les programmes d'histoire-géographie et d'EMC

Dans le cadre des programmes d'EMC

- La question de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes traverse l'intégralité des programmes d'EMC au collège. Les mentions y sont nombreuses, et peuvent être déclinées autour de plusieurs grands axes. Ce travail est continué au lycée avec l'égalité femmes-hommes présentée en seconde parmi les libertés collectives, et comme un support de la naissance des démocraties modernes.
- Au lycée, ce travail est continué autour des libertés en 2^{de} et de l'égalité en première, où la réflexion sur les discriminations met davantage en perspective le lien entre libertés, droits et lois, et notamment le rapport entre évolution de la société, production et application des lois par la mise en place de politiques publiques (en 1^{re} GT, dans le thème « Les recompositions du lien social », le travail doit porter sur la « promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance »).
- L'égalité filles-garçons est également placée au cœur des apprentissages :
 - Elle est un support de la culture civique : elle articule la culture de la sensibilité (« accepter les différences », « réguler ses émotions ») à celle de la règle et du droit comme vue plus haut.
 - Elle est aussi au cœur de la culture du jugement, et au cœur de l'apprentissage de la discussion réglée et du débat : la question de l'égalité filles-garçons peut permettre d'articuler travail sur les préjugés et question sur l'application des lois (et des politiques publiques en lycée).
 - L'égalité filles-garçons est également présentée comme support d'engagement autour de la lutte contre les discriminations, par des mises en perspectives historiques et sociales, ou sur le lien entre la loi et l'évolution de la société en démocratie.

Dans le cadre des programmes d'histoire

L'approche en histoire peut se faire de plusieurs manières :

- L'égalité femmes-hommes peut être travaillée en intégrant cette question à l'étude des sociétés,

afin de contextualiser cette question autour d'objets historiques donnés, comme la place des femmes dans la société athénienne et dans la démocratie, ou bien dans les sociétés du Moyen Âge, ou encore ce que la place donnée aux femmes dit de la Révolution française. Cela permet de montrer et de contextualiser la notion d'égalité en évitant d'opposer de façon manichéenne les époques.

- Soit en faisant de femmes ou des femmes comme groupe social l'objet d'une partie du cours, à travers une réflexion sur l'égalité, soit qu'elle se construise, soit que l'inégalité se révèle. On peut souligner deux types d'approches :
 - Une approche type « les femmes dans l'histoire », avec la mise en avant de figures féminines comme témoins de différentes époques. Cela se retrouve dans les nouveaux programmes de lycée, avec des points de passage et d'ouverture devant être obligatoirement traités (ainsi d'Émilie du Châtelet dans les programmes de seconde, de Madame Roland, George Sand, Louise Michel et Marie Curie dans les programmes de première). L'approche permet de montrer des personnages féminins importants sur des périodes plus anciennes et de réfléchir à leur degré d'exceptionnalité dans les sociétés d'où elles sont issues, ainsi qu'à leur vision de l'égalité femmes-hommes.
 - Une approche type « histoire des femmes » traitant des femmes comme groupe social, afin d'en questionner l'évolution et ce qu'elle dit de la modernisation de la société française dans la construction de l'égalité notamment : cela se retrouve dans le programme de 4^e (Conditions féminines dans une société en mutation) et en première technologique avec un sujet d'étude sur l'instruction des filles sous la III^e République. Dans les programmes de 3^e et de terminale, cette question est une partie importante des chapitres sur les évolutions de la société française. La place des femmes y est interrogée à travers la modernisation de la société, notamment à travers la conquête de l'égalité, ses avancées et ses limites. Les droits y ont une place incontournable, du droit de vote à la loi Veil et à la loi sur la parité, dont l'étude est obligatoire au lycée. Le lien entre loi, évolution sociale et progrès y est questionné.

Dans le cadre des programmes de géographie

La question de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes ne constitue pas un objet d'étude géographique à part entière dans la structure des programmes actuels. Toutefois, l'égalité femmes-hommes faisant partie des objectifs du développement durable, elle peut être mobilisée comme un axe d'analyse de l'organisation des sociétés sur un territoire, notamment quand elle n'est pas assurée et pénalise la société : les questions d'alphabétisation, de répartition des tâches, d'accès à l'hygiène et aux soins peuvent être analysées à travers l'égalité femmes-hommes et filles-garçons pour comprendre ce qui peut aider ou gêner le développement d'une société sur un territoire.

Dans les programmes de langues vivantes

Les programmes de LV sont communs à l'ensemble des langues et partagent la même approche pédagogique visant à développer les compétences autonomes des élèves dans l'ensemble des activités langagières définies par le cadre européen commun de référence et de culture (CECRL). Il est question de démarche de projet et de mise en situation.

L'égalité filles-garçons est essentielle dans la mise en œuvre des scénarios d'apprentissage au sein desquels les élèves développent leurs compétences langagières dans des phases d'entraînement et de production. Les questions d'égalité de traitement et de climat de classe sont des enjeux majeurs de la bonne tenue de la séance de langue et de la mise en confiance des élèves.

Si les entrées programmatiques sont communes à l'ensemble des langues, chaque enseignement linguistique trouve sa spécificité dans l'ancrage à l'aire culturelle de la langue cible. L'objectif culturel

permet avant tout d'offrir aux élèves une ouverture au monde et à la différence et donc de développer leur citoyenneté.

En classe de seconde, la dimension culturelle, indispensable au dialogue entre civilisations, participe donc à la formation citoyenne.

L'acquisition progressive de compétences en langues étrangères, la construction des capacités de compréhension, d'expression, d'interaction et de médiation, s'organisent, en classe de seconde, autour d'une thématique : « L'art de vivre ensemble ».

Cette thématique est commune à l'ensemble des LVER, mais peut se décliner différemment pour chaque langue vivante en fonction de ses spécificités culturelles propres. Cette thématique se justifie par le changement que constitue l'entrée au lycée. Celle-ci marque une étape décisive au cours de laquelle les élèves élargissent leurs horizons culturels et sociaux avec un plus grand degré d'autonomie. Il s'agit désormais de problématiser davantage les questions de cohésion sociale et culturelle : le fait d'interroger les relations sociales (rencontres, rapprochements, oppositions, tensions, etc.) est au cœur la formation en langues. L'apprentissage d'une troisième langue vivante étrangère ou régionale (LVC) vient enrichir cette démarche.

Au cycle terminal, la construction des capacités de compréhension, d'expression, d'interaction et de médiation s'organise, au cycle terminal, autour d'une thématique : « Gestes fondateurs et mondes en mouvement ».

L'Axe 2 : Espace privé et espace public interrogent notamment l'évolution de la place des femmes dans la société et la question de leur émancipation. Ces enjeux sont explicitement mentionnés : « Étudier les différentes configurations d'espaces privés et publics, leur fréquentation et leurs transformations permet de mieux comprendre comment est structurée une société. Par exemple, les femmes ont longtemps été, ou sont encore, cantonnées à la sphère privée ; leur accès à la sphère publique (politique, professionnelle, médiatique, sociale) est un mouvement général qui reste d'actualité. La redistribution des rôles au sein de la famille est une conséquence de cette émancipation. Comment s'opèrent les mutations au sein de ces deux espaces privé et public (famille, espaces de sociabilité, travail...) ? »

Mots-clés : égalité femmes-hommes ; parité ; machisme ; féminisme ; droit de la famille ; éducation ; liberté de mouvement ; émancipation ; mixité ; télétravail ; lieux de convivialité ; type d'habitat ; espaces publics ; espaces religieux.

Dans les programmes de philosophie

Les programmes de philosophie de la classe terminale des voies générale et technologique sont structurés autour de notions (17 pour la voie générale, 7 pour la voie technologique) auxquelles s'adjoint une liste d'auteurs. L'approche des notions et des auteurs est ordonnée dans trois perspectives : l'existence humaine et la culture ; la morale et la politique ; la connaissance. L'examen des notions et l'étude des œuvres sont précisés et enrichis par des repères que le professeur sollicite dans la conduite de son enseignement.

Parmi les repères les plus fréquemment sollicités et précisés dans les programmes se trouvent : « Identité/égalité/différence ». Parmi les auteurs au programme, on relèvera le choix d'inscrire au programme trois philosophes femmes : Hannah Arendt, Simone de Beauvoir et Simone Weil.

Le but de l'enseignement de la philosophie en cycle terminal étant « de permettre à chaque élève de s'orienter dans les problèmes majeurs de l'existence et de la pensée », la question de l'égalité femmes-hommes est sans nul doute une question à laquelle les lycéens doivent réfléchir.

Actions éducatives et concours en lien avec la thématique de l'égalité filles-garçons

Premier et second degrés

« Les Olympes de la Parole »

Ce [concours](#) s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée et porte chaque année sur un sujet donné. Il propose aux écoliers, collégiens et lycéens de réfléchir à la place des femmes dans la société. Il est organisé par l'association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Droits des Femmes et l'Observatoire de la parité. Chaque année les élèves sont invités à travailler sur un sujet donné.

Le sujet doit être traité sous la forme d'une saynète théâtralisée. La prestation est accompagnée d'éléments rédigés : un dossier documentaire écrit par les élèves qui illustre le sujet du concours et une fiche méthodologique rédigée par les enseignants qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.

Les deux formes de production demandées relèvent de compétences travaillées en classe de français, au travers de deux grands champs de compétence : lire/écrire et dire. Bien sûr, les compétences orales sont valorisées dans ce concours, qui donne lieu à une courte prestation devant un jury.

- En classe de **cinquième**, l'entrée de culture littéraire et artistique **Agir sur le monde Héros/héroïnes et héroïsmes** peut être corrélée à l'inscription au concours. Le travail de réflexion pourrait prendre appui sur des lectures qui mettent ou non en avant des héroïnes et permettre aux élèves de réfléchir à l'égalité entre ces deux personnages types.
- En seconde professionnelle, l'objet d'étude « **Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence** » pourrait conduire les élèves à participer au concours, notamment pour sa mise en pratique des procédés de prise de parole.
- Enfin, ce concours permet de valoriser tout travail sur l'oral, y compris en vue des épreuves certificatives.

« Zéro Cliché, pour l'égalité filles-garçons »

Ce [concours](#) s'appuie sur la production d'un écrit. Il peut être notamment l'occasion « d'un apprentissage à l'écriture journalistique et constitue un encouragement à la créativité ». Il est précisé que les productions peuvent être issues d'un média scolaire, produites à l'occasion de la semaine de la presse et des médias dans l'école, ou dans le cadre d'un autre projet pédagogique.

La participation à ce concours sollicite donc des compétences travaillées tout au long du parcours scolaire, et particulièrement dans l'enseignement de français. Par ailleurs, l'appel à la créativité renvoie aux spécificités du cycle 4 ainsi mentionnées dans les programmes : « La créativité des élèves, qui traverse elle aussi tous les cycles, se déploie au cycle 4 à travers une grande diversité de supports (notamment technologiques et numériques) et de dispositifs ou activités tels que le travail de groupes, la démarche de projet, la résolution de problèmes, la conception d'œuvres personnelles ».

- Outre les compétences de lecture et d'écriture (notamment dans sa dimension argumentative), ce concours peut être associé par l'enseignant à l'entrée de culture littéraire et artistique de la classe de quatrième « Agir sur le monde : Informer, s'informer, déformer ? »
- En seconde GT, le concours pourrait constituer une déclinaison du travail sur l'objet d'étude :

« La littérature d'idées et la presse du XIX^e siècle au XXI^e siècle ». Il s'agit en effet de poursuivre le travail de formation du jugement et de l'esprit critique engagé au collège. L'analyse et l'interprétation des textes et documents amènent les élèves à dégager la visée d'une argumentation, à en déterminer les présupposés et à l'inscrire dans un courant de pensée plus large, qui l'étaye et lui donne sens.

- En classe de CAP, l'objet d'étude « S'informer, informer, communiquer » a pour enjeu de sensibiliser les élèves aux informations et à leur authenticité, aux sources et à leur fiabilité, aux contenus spontanés et au travail journalistique.

« Non au harcèlement »

Public ciblé : école, collège, lycée

Ce [prix](#) a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Pour les élèves de cycle 4 et de lycée, deux prix spéciaux seront également remis, au niveau national, pour des projets traitant du harcèlement sexiste et sexuel.

Disciplines mobilisées : Langue orale et écrite (savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, littérature), EMC (connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française, de l'Union européenne et des sociétés démocratiques), éducation aux médias et à l'information (EMI) (pratiquer des langages, modéliser des outils numériques).

Cette action s'inscrit également dans le socle commun, le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Premier degré, Cycle 2

Concours « Lire Égaux »

[Concours](#) organisé avec le soutien des DSDEN du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, de Paris, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité d'Île-de-France, la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale d'Île-de-France et le Conseil régional d'Île-de-France, les éditions Talents Hauts.

Public ciblé : les classes de CP et CE1 de la Région Île-de-France

Objectif : sensibiliser les garçons et les filles, dès leur plus jeune âge, à l'égalité entre les hommes et les femmes. Les classes sont appelées à rédiger un texte véhiculant un message antisexiste.

Disciplines mobilisées : Langue orale et écrite (savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, littérature), EMC (connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française, de l'Union européenne et des sociétés démocratiques).

Cette action s'inscrit également dans le socle commun, le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Second degré

Projet « Ethic'Action »

Ce [concours](#) est porté par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est ouvert aux associations sportives scolaires du second degré ainsi qu'à toutes les institutions conventionnées avec l'UNSS et les lycées français à l'étranger.

« Ethic'action » est un prix national ouvert au second degré. Il permet aux enseignants d'éducation physique et sportive (EPS), en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, de contribuer au parcours citoyen et au parcours éducatif de santé de chaque élève dans le cadre de sa pratique sportive.

Objectif : encourager les collégiens et les lycéens à réaliser des actions exemplaires et citoyennes, dans le cadre de leur pratique sportive. Dans leur projet, les candidats doivent mettre en avant la richesse des différences : le « vivre ensemble », former les jeunes générations à des comportements responsables et citoyens et enfin promouvoir l'apport bénéfique du sport pour la santé, dans le cadre de la pratique du sport scolaire.

Les candidats doivent réaliser au cours de l'année scolaire ou avoir engagé l'année scolaire précédente, une action répondant à l'une des 5 premières thématiques dont : Lutter contre le sexisme et/ou l'homophobie et Contribuer à l'égalité filles-garçons.

Disciplines mobilisées (voies générale, technologique et professionnelle) : EPS (les 5 champs d'apprentissage), français (langue orale et écrite, histoire littéraire), histoire (histoire du sport), géographie, langues vivantes étrangères et régionales, SVT, physique-chimie, prévention-santé-environnement, EMI.

Cette action s'inscrit également dans le socle commun, le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours d'éducation à la santé, le parcours Avenir (orientation vers des métiers spécifiques liés au sport).

« Buzzons contre le sexisme »

Ce [concours](#) est une initiative de l'association « V.idéaux ». Il est soutenu, notamment, par le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère de la Culture, le secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, et au niveau régional La Région Occitanie, la direction régionale aux droits des femmes, le conseil département de Haute-Garonne.

Public ciblé : tous les jeunes de 10 à 25 ans, les enseignants, enseignantes et leurs élèves, les éducateurs et éducatrices, les animateurs et animatrices. Le concours est ouvert aux équipes de tous les pays : une catégorie spéciale « Français Langue Étrangère » (FLE) leur est dédiée.

Objectif : lutter contre le sexisme par la réalisation d'une vidéo d'une durée maximum de 6'59 minutes (générique compris).

Disciplines mobilisées : Langue orale et écrite (savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, littérature), EMC (connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française, de l'Union européenne et des sociétés démocratiques), EPS (les 4 champs d'apprentissage, les rôles sociaux...), EMI (pratiquer des langages, modéliser des outils numériques), arts visuels (Cinéma).

Cette action s'inscrit également dans le socle commun, le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les parcours éducatifs

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

À partir d'une démarche de projet, il favorise le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

[Consulter la page sur éducol](#)

Le parcours éducatif de santé

En lien avec les compétences du socle commun, l'acquisition progressive de compétences psychosociales tout au long de sa scolarité, de l'école maternelle au lycée, doit offrir à l'élève les conditions favorables à la construction d'un individu et d'un citoyen responsable.

[Consulter la page sur éducol](#)

Le parcours citoyen

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

[Consulter la page sur éducol](#)

Le parcours Avenir (pour le cycle 4)

De la 6^e à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel. L'accompagnement au choix d'orientation en fait un instrument de l'égalité filles-garçons.

[Consulter la page sur éducol](#)